

Commune de MONCHY- LAGACHE -80200-
Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du mardi 22 juillet 2014 à 19h00

Sous réserve d'approbation par les membres du Conseil Municipal

Présents : P. LEVERT (Maire) - Y. BRESOUS - J. HAPPE - D. RIGOLIN – JC. ISTE - O. BLEROT - A. BORRUECO - M. CAPON - P. DUPONT (arrivé à 19h09) – P. GOURLIN – JB. GRU - E. HUBERT - E. PIST - D. WILLEMANN.

Absent excusé : R.CAILLEUX (pouvoir à P. GOURLIN).

Secrétaire de séance : M. CAPON sur demande de M. le Maire.

1/ Approbation des comptes rendus des 20 mai et 20 juin 2014.

D. RIGOLIN souhaite revenir sur le passage concernant la demande d'implantation des abris de chevaux faite par Thierry DUPARCQ. (cf. Comptes rendus des 22 avril et 20 mai 2014).

Pour en avoir débattu avec l'intéressé, il confirme avoir dit que le permis de construire avait 99% voire 100% de chances d'être refusé compte tenu du zonage en N de la parcelle concernée, mais qu'il était favorable à ce que l'autorisation de construction en soit donnée, compte tenu de l'ossature bois légère et de l'absence de fondation de ces abris nécessaires au bien-être des animaux en pâture.

Y.BRESOUS rappelle la loi et refuse qu'un papier officiel à entête de la mairie puisse autoriser le projet.

Pour en avoir débattu avec Mme BREHANT (DGS de Communauté de Communes du Pays Hamois), Y BRESOUS annonce que la seule solution possible sera de repasser cette zone, en A (Agricole) lors d'une opportunité de modification du PLU (Plan local d'urbanisme).

M. CAPON interroge M. le Maire sur le fait que l'approbation des comptes rendus ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente réunion et, demande si désormais il en sera toujours ainsi ?

Il constate que celui du 20 juin 2014 vient d'être distribué en début de séance et souligne aussi le caractère illégal de cette publication hors des délais légaux.

Y. BRESOUS prend note mais s'en explique avec humour en rappelant que le procès-verbal des délégués pour les élections sénatoriales avait été affiché le soir même.

Quant au point suivant, effectivement : *« Si la population n'a pas su que la commune avait donnée 220€ à chaque forain comme l'année dernière...Chaque fois que je traverse la rue, on me le demande! »*

Réponse de M. CAPON : *« je vous demande simplement de respecter la loi au même titre, que celle que vous venez d'évoquer pour les abris de chevaux ! »*

D RIGOLIN acquiesce, ayant expliqué à Thierry DUPARCQ : *« Qu'on était obligé de respecter la loi jusqu'au bout, car autour de la table, on le faisait remarquer de plus en plus...Même si les gens en pâtissent ! »*

Séparément, les deux comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2/ Renouvellement des impôts directs.

En préambule, M. le Maire indique que chacun aura rectifié l'intitulé et qu'il s'agit bien du renouvellement de la **commission** des impôts directs.

Ce renouvellement est à faire suite à un rappel à l'ordre des services fiscaux, car nous avons omis, après les élections municipales de mars dernier, de prendre cette délibération.

En résumé, pour notre commune de moins de 2000 habitants, avec plus de 100 ha de bois sur son territoire, nous avons à proposer 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, avec pour chacun

de ces deux collèges, un résident extérieur à la commune et un propriétaire de bois.

Il reviendra ensuite à l'administration fiscale de choisir parmi les candidats proposés : 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

La durée du mandat des membres de cette commission est identique à celle des élus municipaux (6 années en principe).

Sont proposés, après consultation et accord des intéressés :

Membres titulaires : Yannick BRESOUS, Michel CAPON, Jean-François CARBONNAUX (bois), Claude DELATTRE, Patrick DIVE, Philippe GOURLIN, Jean Baptiste GRU, Joël HAPPE, Jean Louis HENRY (extérieur), Jacques PINCHON, Marc RIGAUX, André VALLETTE.

Membres suppléants : Alain BLERIOT, Philippe BOUTILLIER (bois), Pierre CARBONNAUX (extérieur), Régis CARON, Patrick DUPONT, Gérard FOURNIER, Jean-François GOURDIN, Patrick GULRICH, Elisabeth HUBERT, Sylviane LABABETTE, LHERMITTE Martine, Dominique RIGOLIN.

Suite à cette proposition, le Maire précise qu'il est membre de droit de cette commission.

Il donne lecture de la délibération conforme à l'article 1650-1 du code des impôts, reprenant les membres précédemment cités.

Elle est prise à l'unanimité.

3/ Devis travaux rue du Moulin de Montécourt.

Pour ce point M. Le Maire donne la parole à D. RIGOLIN, Adjoint en charge de l'urbanisme, voirie. Il rappelle que ces travaux étaient budgétés depuis 3 ou 4 ans et les explique avec pour support la carte jointe au devis de la société RAMERY.

Ils consistent en la reprise de la voirie existante de la rue du Moulin de Montécourt entre l'intersection avec la rue de Devise et la propriété de M. Serge DEMEULEMEESTER (pont de l'Omignon); sans pose de bordures (sauf pour la protection de la chambre de tirage fibre optique), avec un élargissement prévu de la chaussée.

Application d'une bande de roulement en enrobé, avec cinq entrées de maison refaites en enrobé également.

Le tout avec un nivellement de l'accotement afin de favoriser l'écoulement des eaux pluviales.

D RIGOLIN précise qu'il a soumis son cahier des charges à deux entreprises : EIFFAGE TP et RAMERY qui ont toutes deux une antenne proche et qui ont déjà réalisé de manière satisfaisante des chantiers sur la commune.

Il rappelle aussi qu'il y a deux ans, il avait obtenu un devis de la part de la société Degauchy, pour 50 000€ et à titre comparatif il annonce les montants des devis actualisés obtenus :

EIFFAGE TP : 35 942€ TTC

RAMERY : 48 902€ TTC.

La discussion se poursuit par diverses remarques qui alimentent le débat, dans l'ordre...

- Ph Gourlin estime qu'il y a quelques différences entre les deux devis : 100m2 de moins chez Eiffage, mais il s'inquiète surtout de la largeur de la chaussée spécifiée : Supérieure à 4mètres alors qu'il est nécessaire pour son activité d'avoir au moins de la rue de Devise jusqu'à son entrée de cour, une largeur comprise entre 4m50 et 5m. En dépit des propos rassurants de D RIGOLIN, Il souhaite que cette largeur soit bien indiquée sur la commande, car sur les devis il n'est spécifié qu'un minimum de 4m, ce qui peut faire 4m et 1 cm et demeurer conforme au devis!

- A la question de JC ISTE : Comment se fait-il qu'il y ait un écart de plus de 10 000€ ?
P DUPONT répond : « *Eiffage a extrêmement faim et on les voit de plus en plus sur les petites affaires, ils ne sont pas en difficulté, mais on les voit partout, ils cherchent du travail, c'est le moment d'en profiter !* »
- M Capon fait plusieurs remarques sur la forme et le fond :
 - 1- Tout en ne contestant pas la nécessité de faire ces travaux, au même titre par exemple que la rue Gracchus BABOEUF qui en aurait également besoin, selon lui, ce marché ne respecte pas le code des marchés publics car son montant se situe dans la fourchette du seuil compris entre 15 000 et 90 000€ et qu'à ce titre il aurait dû faire l'objet au moins d'un marché à procédures adaptées (MAPA) qui est une procédure certes simplifiée sans nécessité de cabinet d'études mais qui contient l'essentiel, entre autres : Un règlement de consultation (RC) garantissant l'égalité des chances entre les candidats, un acte d'engagement (AE)...
Dans cette logique, Il pense donc que ce marché aurait dû passer au préalable, par la commission communale des appels d'offres et attire l'attention du Maire sur le fait que le non-respect de la procédure légale des marchés publics demeure de son entière responsabilité.
 - 2- Outre la différence des surfaces de 100m², il mentionne une autre différence notoire dans les devis présentés, à savoir l'épaisseur de la couche d'enrobé : 5 cm y compris la couche d'ancrage pour EIFFAGE et 6 cm non compris l'enduit d'ancrage gravillonné pour RAMERY ? Ce qui in fine peut faire une différence de 2 cm et, qui constitue peut-être un élément supplémentaire d'explication de la différence de prix.
 - 3- Enfin M.CAPON demande si les services de la Communauté de communes ont été consultés sur ce projet ?
Oui, mais au préalable, M. Cyrille CAPRON nous demande un écrit de délégation totale de maîtrise d'ouvrage, sur laquelle nous ne sommes pas forcément d'accord et, par expérience nous savons que sur ce type de chantier il nous présenterons un devis 10 à 15 000€ plus cher !
- J HAPPE, sans prendre position pour l'une ou l'autre des entreprises, pense également que le dossier aurait dû passer par la case de la commission « appel d'offre ».

Ces remarques animent des discussions quant aux garanties à prendre, et face à la menace de voir le dossier reporté « *aux calendes grecques* » selon l'expression de M le Maire...Ce dernier réoriente le débat sur le souhait du conseil de voir ou non se réaliser ces travaux en 2014 et il demande un vote.

A l'unanimité le conseil municipal vote afin que ces travaux se réalisent en 2014.

S'en suit le choix de l'entreprise retenue : EIFFAGE obtient 10 voix, RAMERY aucune, 5 abstentions (O.BLERIOT, M CAPON, J HAPPE, E HUBERT, JB GRU). Décompte des voix fait par JC ISTE : « *point barre !* »

Avant d'aborder le sujet suivant de l'ordre du jour : Une question de M.CAPON sur le financement ?

Réponse sèche de M. le Maire : « *c'est budgété, et vous faites partie de la commission finance !* »

D RIGOLIN ajoute, qu'il n'y a pas de subvention possible.

Une autre question d'O.BLERIOT qui demande pourquoi la réfection de la chaussée ne se prolonge pas sur 200 mètres, jusqu'au jeu de paume, car cette portion est également très dégradée.

Réponse plus nuancée : « *On s'arrête au pont pour le moment, mais les trous seront refaits* ».

4/ Projet de convention avec le SISCO (mise à disposition d'un personnel).

Pour ce point M. Le Maire donne la parole à J HAPPE : Adjoint en charge des affaires scolaires.

Ce point a été mis à l'ordre du jour pour répondre à la pression insistante de la commune d'Athies.

Il agace J HAPPE, d'autant que dans moins de deux mois, il sera nécessaire de le reconsidérer dans le cadre des rythmes scolaires et du passage de la semaine de 4 jours à 4 jours et demi.

Le constat est connu : Nous avons un personnel adjoint technique SISCO, avec une grande amplitude horaire de travail de : 08h10 à 17h40, mais très largement sous employé par le SISCO, d'où une utilisation (historique) de ce personnel à d'autres tâches pour le compte de notre commune ! Il en découle que la commune d'Athies demande à celle de Monchy de prendre en charge les heures non affectées au SISCO.

Bien que ce personnel soit « SISCO » et que ce point, en conséquence, ne soit pas à résoudre par notre commune, M HAPPE a suggéré lors d'un contact informel avec Mme la Présidente du SISCO une solution :

« Revoir l'emploi du temps de cette personne en supprimant son service de bus le soir, ce qui lui diminuerait très sensiblement son temps de travail avec une fin de journée à 15h10.

Dans cette hypothèse le service du soir serait assuré par d'autres personnes « SISCO », qui à ce jour en sont dispensées pour des raisons médicales, mais qui compte tenu du confort actuel du car avec portes automatiques notamment, pourraient revoir leur position sur le sujet ».

Ne pas oublier aussi qu'à la rentrée prochaine, il faudra assurer deux services de car le mercredi matin et le midi.

J HAPPE propose d'adresser un courrier à Mme la Présidente du SISCO lui précisant que nous ne sommes pas opposés à cette prise en charge des heures non affectées au SISCO, mais à la condition que le nombre d'heures ne soit pas excessif.

Ce courrier par ailleurs abordera les points suivants :

- Examen de la situation de notre adjointe bibliothèque, qui travaille 5 heures par semaine pour le SISCO, alors que ces heures sont actuellement, entièrement payées par notre commune.
- Participation des communes associées pour tout ce qui est « charges » du foyer rural (électricité, chauffage et eau) qui actuellement sont entièrement supportées par la commune de Monchy.

M HAPPE espère que ce courrier permettra ainsi de clore définitivement le débat, car visiblement tout ne se passe pas comme il se devrait, avec la commune d'Athies !

M HAPPE demande ensuite aux membres du conseil de se prononcer afin savoir s'ils sont d'accord pour payer ces heures ?

- Question de D Willeman : *Que propose Mme la Présidente du SISCO ?*
- Autre question de M. CAPON : *Est que la commune a réellement besoin de ce personnel ?*

En réponse, M HAPPE met en garde sur le fait que si on ne signe pas de convention on ne pourra plus jamais l'employer et profiter, de temps à autre, de ce personnel qu'on a, à un moment utilisé.

M.CAPON propose qu'on lui complète son planning par des tâches nouvelles, mais essentiellement « SISCO » comme par exemple la vente des tickets de cantine, qui actuellement est faite par le Secrétariat de Mairie.

Après diverses discussions, M HAPPE revoit sa formulation et met alors un conditionnel dans sa demande : « Si on l'emploie on paie, si on ne l'emploie pas on ne paie pas ! »

M Capon réitère qu'il demeure persuadé que la commune peut se passer de ses services et qu'en conséquence il doit rester entièrement « SISCO ».

Le débat se clôt sur le fait que J. HAPPE avait pris l'engagement d'en parler au conseil...Ce qu'il a fait !

Il semblerait aussi que dans la facturation, il subsiste de nombreux litiges (factures SISCO payées à tort par la commune d'Athies, apurement 2013 vis-à-vis de Monchy).

A un point tel que tout serait bloqué par le receveur municipal !

Sur ce point nous resterons vigilants.

5/ Informations diverses.

➤ Interventions de M. le Maire.

1) Entretien de la haie de thuyas du cimetière : longueur 50mètres.

Suite aux demandes justifiées d'une dizaine de personnes afin que cette haie soit taillée, car il y a risque de dégradation des monuments funéraires situés à proximité, M le Maire présente un seul devis de l'EURL DE LA VALLEE DES HAIES de Liéramont (gérant Christophe DOUAY), mais avec trois variantes possibles.

1) : Entretien sur les 3 faces de la haie et broyage : 4740€.

2) : Abattage de la haie, broyage, transfert et stockage du bois déchiqueté rue de l'Etang : 3696€.

3) : Abattage de la haie côté plaine sans évacuation des déchets de coupe : 1536€.

Par ailleurs, M le Maire informe le conseil que suite à une réunion qui traitait de la réglementation des cimetières, à laquelle il a assisté, il est désormais obligatoire qu'un cimetière soit clôturé entièrement sur une hauteur de 1m50 minimum.

Compte tenu de ce paramètre, il propose de retenir la solution 2 qui serait complétée par la pose d'une clôture en panneaux rigides et qui possède l'avantage de résoudre définitivement les problèmes de taille compte tenu que nous ne disposons pas toujours du personnel pour le faire....

M CAPON évoque la possibilité d'habiller ces panneaux rigides par une haie artificielle.

Y BRESOUS pense que c'est même une obligation et que cette solution serait plus conforme au règlement « clôture » du PLU.

Pour répondre à une question de P. GOURLIN : Le mur en briques du fond, qui est fortement dégradé et qui n'est pas dans la norme des « 1m50 », sera remplacé par une solution identique, mais dans un deuxième temps.

Il sera alors démonté, avec une récupération des briques qui s'avère facile.

La valeur de revente de ces briques est certaine, si nettoyage et stockage corrects sur palettes.

Par 14 voix pour et 1 voix contre (O BLERIOT), la solution n°2 est adoptée.

2) Travail d'Intérêt Général (TIG).

A partir du 05 août 2014, pour 7 semaines d'une durée de 20 heures, la commune accueillera un TIG.

Il sera placé sous la responsabilité de M. le Maire et encadré par Bruno HERY.

M. le Maire ajoute que par le passé, la commune avait déjà accepté à deux reprises d'accueillir des jeunes condamnés à cette peine de « substitution ». Il souligne que la commune ne supporte aucun frais et que tout est pris en charge par l'administration pénitentiaire, y compris l'assurance. Parmi les travaux qui lui seront confiés : Tontes, espaces verts.

3) Vitesses excessives.

Pour traiter de ce problème ainsi qu'un autre qui concerne l'évacuation des eaux pluviales à Flez... Accompagné de Y BRESOUS, M. le Maire a fait venir M. CAPRON de l'Agence routière « Est » du Conseil Général.

Après avoir constaté la réalité de la vitesse excessive à Flez, mais aussi dans le village, ce dernier nous préconise pour réduire la vitesse de mettre en place le principe dit « *de l'écluse* ».

Il consiste à créer un rétrécissement de la chaussée par la construction d'ilots « en dur » assortis d'un marquage au sol.

Ils seraient positionnés aux entrées de village et dans le village, ainsi que dans les hameaux à l'exception de Douvieux « *car la circulation essentiellement agricole de ce hameau, est moins dense qu'à Flez* » !

Avis qui fait réagir une personne de l'assistance présente : M. SAMSON, à qui il est demandé de ne pas participer aux débats.

M Capron propose à la commune de se rapprocher du cabinet METRIS de Péronne qui possède un chantier en cours, qui peut d'ailleurs être visité à PROYART.

P. GOURLIN se fait préciser les détails du principe dit « *de l'écluse* » et suite à ces explications il annonce qu'il s'opposera fermement à ce projet et suggère plutôt un système fondé sur ce qui a été fait à Beauvois, village voisin de l'Aisne.

M CAPON reconnaît l'élégance et l'efficacité de ce qui a été mis en place dans cette commune, afin de réduire les vitesses excessives.

« *Avant de chercher la petite bête* » suivant son expression, M. le Maire souligne le désagrément pour les riverains des coussins berlinois (ralentisseurs de vitesse) et l'inefficacité avérée des radars pédagogiques !

En conclusion, un rendez-vous d'aide à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une étude, a été convenu avec le Cabinet Métris pour le jeudi 28 août 2014 à 8h30.

4) Columbarium.

M. le Maire précise qu'il a enfin 3 devis pour la mise en place d'un columbarium dans le cimetière et que lors de la prochaine réunion de conseil municipal, ce point sera mis à l'ordre du jour, « *car cela fait deux ans qu'on en parle sans rien faire, et je veux une réalisation avant la fin de l'année.* »

Pour Mme E Hubert : « *C'est l'avenir* » !

5) Course Cycliste.

M. le Maire demande à M CAPON de bien vouloir en parler...

Organisée par le Comité des fêtes, avec l'aide substantielle de l'US HAM Cycliste, elle aura lieu le 10 août prochain.

Le comité des fêtes s'occupe essentiellement du financement : 500€, des coupes, des bouquets, et de l'organisation de la buvette, mais cette dernière peut être tenue par l'US HAM Cycliste.

L'US HAM Cycliste se préoccupe de la course en elle-même (podium, sonorisation, commissaires, signaleurs, balisage et sécurité).

A la demande de M. Le Maire de savoir si M.Capon continue de s'en occuper ? Il lui répond par l'affirmative avec toutefois certaines restrictions compte tenu qu'il vient de démissionner de son poste de trésorier du comité des fêtes et que de ce fait il ne dispose plus de moyen de paiement.

Propos qui engendrent aussitôt un sourire de la part de JC ISTE qui n'échappe pas à M CAPON.

Ce dernier juge ce geste narquois, déplacé et explique qu'effectivement suite à l'annonce faite par M le Maire en réunion de commission des fêtes, de la forte probabilité que JC ISTE prenne la présidence du Comité des fêtes, il a préféré donner sa démission en raison des gestes et propos d'incompatibilité d'humeur que JC ISTE manifeste à son égard !

JC ISTE quant à lui se justifie, par une absence à cette réunion, mais qu'il avait bien confié à M. le Maire qu'en l'absence de candidat volontaire, il voulait bien y être...

M. CAPON, rappelle aussi à M le Maire, qu'il a un arrêté de circulation à prendre pour ce jour-là, dont le modèle se trouve dans le dossier qu'il a remis à D WILLEMANN suite à sa démission.

6) Familles rurales Athies/Ennemain.

M le Maire fait part de la réception d'un courrier émanant de cette association, pour nous remercier de la subvention accordée par notre commune.

Ce courrier invite également l'ensemble des conseillers municipaux à participer à la fête du centre aéré qui aura lieu le 26 juillet 2014 dans la salle polyvalente d'Athies avec au programme :

11h00 jeux, 12h30 restauration, 14h30 le spectacle des enfants qui sera suivi du tirage de la tombola.

M. le Maire rappelle que depuis la mise en sommeil de notre antenne locale de « familles Rurales », cette association accueille dans son centre aéré des enfants de la commune.

7) Bilan 14 juillet 2014.

M. le Maire tient à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées pour le 14 juillet, qui fut une réussite avec une participation importante de la population dans toutes les activités organisées : Retransmission de la finale de football (30 personnes), Monument aux Morts, Jeux, barbecue, retraite aux flambeaux, et feu d'artifice.

Remerciements particuliers à O.BLERIOT et à son équipe pour le feu d'artifice en lui-même.

Un seul bémol dans la préparation et le contrôle qui peuvent-être améliorés, d'autant que tout le matériel était entreposé dans son bureau depuis de longues semaines...

D WILLEMANN donne verbalement, sans détail, l'approche du bilan financier du 14 juillet : 280€ de recette pour un chiffre d'affaire d'environ 1000€.

➤ Interventions d'Olivier BLERIOT.

1) Feu d'artifice.

O.BLERIOT tient à s'expliquer et à apporter des précisions concernant les remarques que M. le Maire vient de formuler à propos du feu d'artifice.

Il ne nie pas, que par manque de temps, il aurait peut-être dû y apporter plus d'attention, toutefois il était loin de s'imaginer qu'un mortier/ batterie de 5 lanceurs récents en fibre de verre, acheté il y a 3 ans chez Ruggieri et aux normes, pouvait disparaître du local du garde où l'ensemble du matériel de lancement était entreposé !

Pour des raisons de sécurité, face à cet imprévu, Il confirme n'avoir pas été chaud pour les remplacer sur le champ, par des tubes de 100 en PVC, d'autant qu'après recherches, il a été retrouvé trois des

tubes démantelés sur les cinq, et qu'il s'interroge toujours, sur ce à quoi ont pu servir les deux autres ?

Une nouvelle batterie en bois pour les trois lanceurs restants a été confectionnée dans l'urgence par Mathieu VANDEROSIEREN.

En dépit de cet incident la totalité des fusées a bien été tirée, certes en deux temps mais correctement et, O BLERIOT souligne l'importance d'en acquérir une neuve pour le tir de l'année prochaine.

Pour conclure, Il précise que c'est sa première mésaventure de ce genre, et que si elle venait à se reproduire, il serait contraint de reconsidérer sa participation à l'évènement.

2) Calvaire rue de Devise.

O. BLERIOT intervient à la demande de M. Maximilien COYETTE nouveau propriétaire d'un terrain situé rue de Devise sur lequel se trouve érigé un calvaire.

Implanté sur sa propriété et au-devant de sa future habitation en construction, M. Maximilien COYETTE souhaite procéder à sa démolition.

M. le Maire lui répond qu'à trois reprises, il s'est déjà largement entretenu sur le sujet avec l'intéressé pour lui notifier son refus, ajoutant même qu'il n'avait nullement envie « *d'aller lui porter des oranges... Le calvaire est là, à demeure* ».

Ce que comprend O BLERIOT qui s'interroge simplement sur une possibilité éventuelle de déplacement ?

M. CAPON rappelle que dans le PLU, les calvaires ont été classés en « éléments remarquables ».

3) Rythmes scolaires.

Interpelé par plusieurs de ses concitoyens et bien qu'il n'y avait pas de questions diverses prévues à l'ordre du jour, O BLERIOT voudrait néanmoins avoir quelques informations sur le sujet.

J HAPPE avait prévu de le faire...d'où une excellente transition pour lui donner la parole.

➤ Interventions de Joël HAPPE.

1) Affaires culturelles et patrimoine.

Accompagné de M le Maire et à la demande de la Communauté de Communes du Pays hamois, J HAPPE a rencontré M. Eric LEGRAND Président de cet EPCI. Ce dernier est venu accompagné du Vice-Président en charge des affaires culturelles et du patrimoine, maire d'Ugny l'Equipée : M. Jean Pierre DELVILLE, et de la Responsable du pôle culturel : Mme Bertille RAYMOND-DEJOIE.

Ensemble, Ils souhaitaient prendre le pouls de notre bibliothèque et voir comment ça se passait...

Nous avons fait comprendre clairement que nous étions d'accord pour rentrer dans le réseau de la bibliothèque/médiathèque communautaire, mais tout en gardant une forme d'indépendance.

Ce qui ne pose pas problème et qui a été accepté.

Côté pôle culturel du Pays Hamois, face aux difficultés qu'ils rencontrent pour atteindre les objectifs fixés en nombre d'adhésions (500 actuellement, 1500 visées pour la fin de l'année), il nous a été demandé de relayer une offre promotionnelle, valable entre le 19 août et le 27 septembre 2014, à savoir que les 1000 premières inscriptions se verront remettre un dictionnaire de poche.

Le coût financier de l'opération est supporté par M Jean Pierre DELVILLE sur ses deniers.

A noter, 3 inscrits pour le compte de notre commune, un chiffre bas mais qui peut s'expliquer par la présence d'une structure dans notre village.

Autres actions prévues dans la même optique : Entre les mois de septembre et de décembre 2014, des journées portes ouvertes seront organisées le samedi matin à tour de rôle pour chaque

commune, à destination de leur conseil municipal et de la population de la commune concernée, avec une personnalisation de la réception, prévue par M. Jean Pierre DELVILLE en personne : « *Quelqu'un qui sait recevoir, on peut lui faire confiance* ».

Il n'est pas envisagé pour l'instant de négocier de convention de partenariat entre les deux bibliothèques.

Nous n'y sommes pas opposés, mais auparavant il faudra lisser la différence des tarifs (2€ pour Monchy, 5€ pour le pôle communautaire).

Cela ne pourra se faire que dans le temps, en distinguant les notions de participation et d'inscription.

2) Réforme des rythmes scolaires.

De l'avis général de J HAPPE sur le sujet : « *s'il y a un point qui me fâche...C'est bien celui-là !* »

Explications : Nous avons proposé aux membres du SISCO un projet ficelé dès décembre 2013.

Ce projet a été rejeté sans même être consulté par les membres du SISCO au motif que la réforme ne se ferait pas à la rentrée 2014, et qu'elle serait reportée à la rentrée 2015 !

Résultat : Ce dossier est resté au point mort jusqu'en juin 2014, date à laquelle nous avons reçu une injonction afin de nous positionner sur le passage de la semaine de 4 jours à 4 jours et demi.

Alors que notre commune avait pris une délibération favorable, celle d'Athies décida du contraire...

Ce qui nous a valu une convocation en règle en Sous-Préfecture, où M. le Sous-Préfet a rappelé au Maire d'Athies son obligation de respecter la loi au risque de voir l'affaire se terminer devant le Tribunal Administratif !

Le Maire d'Athies a donc été contraint d'accepter, ce qui veut dire qu'à la rentrée scolaire prochaine nous passons bien à la semaine de 4 jours et demi.

Les parents d'élèves en ont été informés, mais cela est totalement indépendant du volet organisation des activités périscolaires qui n'est pas obligatoire, ni pour les communes, ni pour les familles.

J HAPPE avait demandé que les activités décrites dans son projet initial relèvent des communes, mais cela a été refusé car elles sont de la responsabilité du SISCO (ce qui est conforme à ses statuts).

Fin juin la commune d'Athies nous a fait savoir qu'elle ne s'engageait pas dans l'organisation des activités périscolaires mais qu'elle ne voyait aucun inconvénient à ce que nous le fassions.

D'ici la rentrée nous allons donc nous remettre au travail (en restant prudent) pour mettre en place une période expérimentale jusqu'aux vacances de la Toussaint.

A la vue du taux de fréquentation de la garderie du matin (1 élève), elle est supprimée, mais il y aura toujours possibilité de s'adapter en cas de besoin.

Notre objectif étant de commencer simple et d'assurer la continuité du service aux familles avec un mixte d'activités et un peu de garderie.

Après on verra, comment améliorer.

Nous laisserons donc à Mme la Présidente du SISCO, le soin d'organiser les plannings de son personnel, pour la rentrée.

Nous lui demanderons simplement de bien vouloir mettre à disposition une ATSEM (Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles) pour encadrer les activités périscolaires.

En réponse à une question de P. GOURLIN, il est confirmé que le transport scolaire se fait obligatoirement à la fin des cours.

J. HAPPE rappelle aussi que l'organisation d'activités périscolaires engendre une dotation de l'Etat de 50€ par élève, soutien qui peut atteindre 90 euros par élève pour les communes rurales défavorisées et que nous espérons obtenir.

Chiffres à rapprocher des 114 élèves prévus à la rentrée prochaine, le calcul est vite fait !

Il est à noter que cette dotation sera versée directement aux communes et non au SISCO.

Toutefois, il y a lieu de croire que la commune d'Athies n'organisant pas d'activités périscolaires, nous reversera la sienne, alors que nous ouvrons nos activités à tous les élèves.

Après toutes ces explications J. HAPPE demande que le conseil se prononce sur le principe de la gratuité de ces activités au regard des familles.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

3) Etude pour le regroupement pédagogique concentré (RPC)

Après avoir pris une première délibération à l'encontre des rythmes scolaires, le Maire d'Athies s'est empressé d'en prendre une deuxième pour remettre en cause la participation financière de sa commune pour l'étude du RPC qui s'élevait à 3000€.

C'est d'autant plus frustrant que tout était été bouclé, sous les mandatures précédentes !

Pour relancer le projet, sous l'impulsion de la Communauté de Communes du Pays Hamois, une nouvelle réunion est prévue le mercredi 30 juillet 2014; cette fois dans les locaux de la communauté de communes en y mettant un certain décorum, sans écarter aucune commune.

M le Sous-Préfet y participera, et nous espérons qu'il parviendra à convaincre les représentants des différentes communes de la nécessité au moins de faire l'étude préalable.

A cette même réunion, nous devrions savoir quel cabinet sera retenu ?

Mais nous avons déjà perdu beaucoup de temps ! Les résultats de cette étude prévus pour la fin de cette année, ne seront connus que courant 2015...et nous sommes encore très loin de la pose de la première pierre !

Deux communes demeurent candidates : Croix Moligneaux et la nôtre, sachant que l'étude peut aboutir sur plusieurs solutions possibles : Choix de l'une ou l'autre, descriptif des avantages et inconvénients de chaque, ou même celle d'abandonner le projet.

A suivre...Mais c'est regrettable !

4) Heure de la levée postale.

Souvenez-vous, suite au changement d'horaire de la levée qui avait été décalée le matin à 11heures, nous étions intervenus afin de faire changer cela et de la remettre dans l'après-midi.

Accompagné de M le Maire et de Y BRESOUS, nous avons reçu Mme POSTEL de l'Agence de Péronne, elle-même accompagnée par deux de ses collègues.

Cette réunion nous a permis de trouver un terrain d'entente sur ce que nous considérons être comme une dégradation du service public.

A titre probatoire, il a été convenu que la levée sera rétablie et que parallèlement une étude statistique sera menée pour en juger de sa réelle nécessité.

M. le Maire encourage donc ses concitoyens à déposer leur courrier après 13h30 !

Question de M. CAPON : « *quelle est l'heure de cette levée ?* »

Réponse : « *Entre 15h30 et 16h00.* »

Confirmation aussi de l'intérêt de cette réunion où l'on a appris que les levées à la demande étaient un service payant de la Poste, surtout vis-à-vis des entreprises.

Pour notre commune il demeure gratuit.

➤ **Intervention de Dominique RIGOLIN.**

Après l'enfouissement de la ligne électrique moyenne tension Guizancourt /Quivières-Douvieux, D. RIGOLIN informe qu'il a rencontré la SICAE et qu'il en sera bientôt de même de la ligne actuelle entre Douvieux (habitation de M.SAMSON) et Monchy (râperie).

Pour ce faire, il faudra installer un poste de transformation à Flez d'une emprise au sol de 2m sur 4. Sur le plan proposé par la SICAE, son implantation envisagée à proximité du N°4 pose de sérieux problèmes de sécurité routière dans un virage particulièrement dangereux.

Ce que confirme JB GRU, qui redoute toujours un accident à cet endroit.

M.CAPON évoque l'opportunité de le coupler avec un abri de bus comme cela a déjà été fait dans le village et de le mettre au même endroit que l'abri de bus actuel avec une bretelle, mais ce serait impossible compte tenu de l'espace.

Visiblement dans ce secteur la commune dispose de peu d'espace public.

Le débat dévie sur les inondations récentes et les écoulements des eaux pluviales à cet endroit qui a nécessité l'intervention des pompiers à deux reprises. (90m³, puis 45m³ d'eau ont été pompés).

D. RIGOLIN annonce le creusement probable de deux puisards supplémentaires de 5 à 6 mètres de profondeur afin de résoudre ces problèmes.

Mais l'étude de faisabilité pour la meilleure décision à prendre, n'est pas terminée...

Levée de séance à 21h35.

Annonce de M. le Maire que la prochaine réunion de conseil municipal aurait lieu dans la deuxième quinzaine de septembre.